

CELLECTIS

Société anonyme au capital de 2.274.215,50 euros
Siège social : 8 rue de la Croix Jarry, 75013 Paris
428 859 052 R.C.S. Paris

(la « Société »)

RAPPORT SPECIAL SUR LES OPERATIONS REALISEES EN VERTU DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L. 225-197-1 A L. 225-197-3 DU CODE DE COMMERCE

(Attributions gratuites d'actions)

Exercice clos le 31 décembre 2021

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport prévu par l'article L. 225-197-4 du code de commerce relatif aux attributions gratuites d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 afin de vous rendre compte :

- du nombre et de la valeur des actions qui, durant l'année et à raison des mandats et fonctions exercés dans la société, ont été attribuées gratuitement à chacun de ses mandataires par la société et par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2, par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du code de commerce ;
- du nombre et de la valeur des actions qui, durant l'année, ont été attribuées gratuitement par la société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2, à chacun des dix salariés de la société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé ;
- du nombre et de la valeur des actions qui, durant l'année, ont été attribuées gratuitement par les sociétés visées à l'alinéa précédent à l'ensemble des salariés bénéficiaires ainsi que le nombre de ceux-ci et la répartition des actions attribuées entre les catégories de ces bénéficiaires.

1. Nombre et valeurs des actions qui, durant l'année et à raison des mandats et fonctions exercés dans la Société, ont été attribuées gratuitement à chacun de ces mandataires sociaux par la Société et par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article 225-197-2 du code de commerce :

Bénéficiaire	Date d'attribution	Nombre	Valeur d'une action à la date d'attribution *	Date d'acquisition définitive	Fin de la période de conservation
André Choulika	5 mars 2021	33.000	16,54 €	5 mars 2024, sous réserve de la réalisation par la Société de conditions de performance	5 mars 2024
David Sourdivé	5 mars 2021	7.000	16,54 €	5 mars 2024 sous réserve de la réalisation par la Société de conditions de performance	5 mars 2024

2. Nombre et valeurs des actions qui, durant l'année et à raison des mandats et fonctions exercés dans la Société, ont été attribuées gratuitement à chacun de ces mandataires sociaux par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du code de commerce :

Néant

- 3 Nombre et de la valeur des actions qui, durant l'année, ont été attribuées gratuitement par la société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2, à chacun des dix salariés de la Société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé

Attribution par la Société :

289 salariés ont bénéficié au cours de l'exercice 2021 d'une attribution gratuite d'actions par la Société :

Bénéficiaires	Date d'attribution	Nombre	Valeur	Date d'acquisition définitive	Fin de la période d'acquisition
BROWNSTEIN Carrie	5 mars 2021	7.000	16,54 €	5 mars 2024, sous réserve de la réalisation par la Société de conditions de performance	5 mars 2024
	28 mai 2021	5.000	13,04 €	28 mai 2024, sous réserve de la réalisation par la Société de conditions de performance	28 mai 2024
DOARES Steven	5 mars 2021	7.000	16,54 €	5 mars 2024, sous réserve de la réalisation par la Société de conditions de performance	5 mars 2024
	28 mai 2021	6.000	13,04 €	28 mai 2024, sous réserve de la réalisation par la Société de conditions de performance	28 mai 2024
DUCLERC Aymeric	5 mars 2021	8.250	16,54 €	5 mars 2024	5 mars 2024
	28 mai 2021	10.000	13,04 €	28 mai 2024	28 mai 2024
EPINAT Jean-Charles	5 mars 2021	3.000	16,54 €	5 mars 2024	5 mars 2024
	28 mai 2021	8.000	13,04 €	28 mai 2024	28 mai 2024
FRATTINI Mark	5 mars 2021	8.000	16,54 €	5 mars 2024	5 mars 2024
	28 mai 2021	10.000	13,04 €	28 mai 2024	28 mai 2024
JUILLERAT Alexandre	5 mars 2021	8.500	16,54 €	5 mars 2024	5 mars 2024
	28 mai 2021	10.000	13,04 €	28 mai 2024	28 mai 2024

POIROT Laurent	5 mars 2021	8.000	16,54 €	5 mars 2024	5 mars 2024
	28 mai 2021	10.000	13,04 €	28 mai 2024	28 mai 2024
REYNIER Stephan	5 mars 2021	7.000	16,54 €	5 mars 2024, sous réserve de la réalisation par la Société de conditions de performance	5 mars 2024
	28 mai 2021	5.000	13,04 €	28 mai 2024, sous réserve de la réalisation par la Société de conditions de performance	May 28, 2024
CABANIOLS Jean-Pierre	5 mars 2021	3.000	16,54 €	5 mars 2024	5 mars 2024
	28 mai 2021	8.000	13,05 €	28 mai 2024	28 mai 2024
VALTON Julien	5 mars 2021	5.000	16,54 €	5 mars 2024	5 mars 2024
	28 mai 2021	10.000	13,04 €	28 mai 2024	28 mai 2024

Attribution gratuite d'actions par les sociétés qui lui sont liées, ces attributions donnent le droit de se voir attribuer des actions de la société concernée :

Néant

Le conseil d'administration